

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°003

OBJET :	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE 3ÈME RÉGIMENT DE PARACHUTISTES D'INFANTERIE DE MARINE (RPIMA) ET LA VILLE DE CARCASSONNE		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Face aux évolutions géopolitiques et aux défis contemporains en matière de sécurité, une coopération renforcée entre les institutions nationales et les acteurs locaux apparaît indispensable. Dans cette perspective, le 3e RPIMa, acteur majeur de la vie locale, et la Ville de Carcassonne souhaitent unir leurs efforts afin de répondre conjointement aux enjeux de sécurité, de gestion de crises et de développement territorial.

Le 3e RPIMa souhaite approfondir sa collaboration avec la Ville de Carcassonne pour mieux appréhender ses attentes et adapter ses actions. De son côté, la Ville entend soutenir l'effort de défense, consolider le lien armée-Nation et renforcer la coordination avec le régiment, au bénéfice des initiatives locales et de l'amélioration des capacités de réponse aux crises.

Les deux parties se sont donc accordées sur la nécessité de formaliser leur partenariat à travers une convention visant à coordonner des actions concrètes, favorisant l'attractivité du territoire, la sécurité locale et le bien-être des citoyens.

Les objectifs de cette coopération sont les suivants :

- dynamiser les échanges et les projets d'intérêt commun ;
- développer des axes de collaboration locale ;
- améliorer les conditions de vie des personnels du ministère des Armées et de leurs familles ;
- renforcer les forces morales ;
- promouvoir la coopération en matière de sécurité, de défense et de gestion des crises.

Conclue pour une durée de deux ans, la convention précise les axes d'effort de chaque partie nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de partenariat entre le 3e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine et la Ville de Carcassonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025